

## À la une

### Protection de l'enfance : condamnation de la France dans l'affaire de la petite Marina

note par Guillaume BARBE et Clothilde TORCHY sous CEDH, 4 juin 2020

*La Cour européenne condamne l'État français pour violation de l'article 3 de la Conv. EDH pour avoir manqué à son obligation positive de prévention des actes de torture, de barbarie et de tout traitement inhumain et dégradant.*



© bluebat

## Actualité

### Éric Dupond-Moretti présente sa feuille de route

focus

« Pendant la crise sanitaire, il a parfois été demandé au juge du référé-liberté de faire ce qu'il ne pouvait pas faire »

entretien avec Mattias GUYOMAR

## Technique

### Les nullités devant les juridictions pénales de jugement

étude par Thomas LEBRETON

## Jurisprudence

### Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage

par Denis BENSAUDE

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Thierry MONTÉРАН**

*Avocat au barreau de Paris, UGGC Avocats*

- **Pierre-Michel LE CORRE**

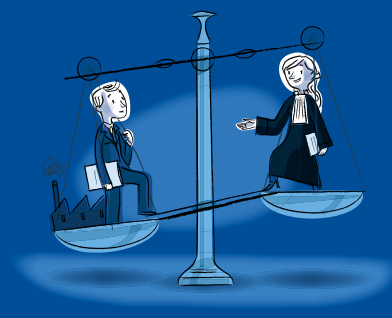
*Professeur à l'université Côte d'Azur*

COORDINATION

- **Emmanuelle LE CORRE-BROLY**

AVEC LA PARTICIPATION DE

Léa BEN CHEIKH-VECCHIONI, Geoffroy BERTHELOT, Diane BOUSTANI, Benjamin FERRARI, Giulio Cesare GIORGINI et Christine LEBEL



**BON DE SOUSCRIPTION**

**UN DROIT « POSITIF »,  
UN DROIT DE PROGRÈS**

MÉLANGES EN L'HONNEUR DE  
CORINNE SAINT-ALARY-HOUIN



**Un droit « positif », un droit de progrès**  
Mélanges en l'honneur de Corinne Saint-Alary-Houin

Enseignant-chercheur, cette fonction a été pleinement et passionnément exercée par Corinne Saint-Alary-Houin qui a profondément marqué le droit des affaires et au-delà.

De l'Université de Lille, à celle de Nanterre pour s'ancrer ensuite définitivement à l'Université Toulouse Capitole où elle a formé des générations de commercialistes, dirigé de nombreuses thèses et le Centre de droit des affaires, sans oublier la direction de diplômés, sa carrière au service de l'Université lui a ainsi permis d'embrasser toutes les facettes de ce métier avec bonheur et enthousiasme, qu'il s'agisse de s'investir dans les organes de l'Université ou d'assurer la présidence du concours d'agrégation.

Elle a également constamment cherché à nouer des liens avec les milieux professionnels – magistrats, avocats, notaires, administrateurs et mandataires judiciaires – afin de toujours appréhender les enjeux pratiques et de se forger une vision dynamique et ouverte des grandes problématiques du droit des affaires.

Corinne Saint-Alary-Houin, par sa personnalité riche et attachante, a su créer autour d'elle un cercle d'élèves, de collègues et avant tout d'amis qui ont souhaité lui rendre hommage. Ces Mélanges réunissent de nombreuses contributions dans des domaines variés qui sont le témoignage de la reconnaissance, de l'admiration et de l'attachement que chacun lui porte.

*Ouvrage réalisé à l'initiative de Gérard Jazottes, Francine Macorig-Venier, Corinne Mascala, Marie-Hélène Monsérié-Bon, Matthieu Poulmarède et Julien Théron*

**Prix de souscription aux Mélanges en l'honneur  
de Corinne Saint-Alary-Houin : 109 € TTC**

**Prix public après parution : 149 €**

**RENSEIGNEMENTS : 01 46 33 89 85 / Fax : 01 40 51 81 85**

Date limite de souscription au tarif préférentiel de 109 € : 30 octobre 2020  
Date limite de souscription pour figurer sur la liste des souscripteurs  
(imprimée en fin d'ouvrage) : 21 septembre 2020

Je commande ..... exemplaire(s) de l'ouvrage  
**Mélanges en l'honneur de Corinne Saint-Alary-Houin**  
**Prix de souscription : 109 € TTC Franco**

**Bulletin à retourner à La Librairie LGDJ, 20 rue Soufflot 75005 Paris**

Veuillez indiquer le nom et le titre sous lequel vous souhaitez être mentionné dans la liste des souscripteurs :

.....  
.....

Paiement par :

Chèque

Carte Visa

Carte n° :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date d'expiration : | | | |

Cryptogramme visuel : | | | |

(3 derniers chiffres au dos de la carte)

Titulaire de la carte :

.....  
.....

Signature :

.....  
.....

Nom : .....  
Prénom : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Code Postal : | | | | | |  
Ville : .....  
Email : .....

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (Lextenso - La Grande Arche - Paroi Nord 1, Parvis de La Défense - 92 044 Paris - La Défense Cedex ) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo-lextenso@staub-associes.com. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services client de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo-lextenso@staub-associes.com et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**P-DG, Directeur de la publication :** Bruno Vergé  
**Directrice générale déléguée :** Emmanuelle Filiberti  
**Présidente du Conseil scientifique :**  
Marie Burguburu Charvet

**Rédactrice en chef :** Laurence Garnerie  
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
**Responsable scientifique :** Pauline Le Monnier de Gouville  
**Assistante d'édition :** Elsa Boulinguez  
**Assistante de direction :** Evelyne Chelza

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00  
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40  
Courriel : abonnements@lextenso.fr

### Publicité :

benoit.favre@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2020

\* Prix TTC au n° : 15,32 €  
+ frais de port  
\* Abonnement France (un an) :  
Journal seul : 515,61 € TTC  
Recueils + table seuls : 495,19 € TTC  
Journal, recueil + table : 687,13 €  
\* Abonnement étranger (un an) :  
Journal seul : 575 €  
Journal, recueil + table : 775 €

### Internet :

gazette-du-palais.fr  
Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097  
ISSN 0242-6331  
Dépôt légal à parution  
Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,  
53101 Mayenne CEDEX  
sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,  
issus de forêts gérées durablement ;  
0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre  
pour un exemplaire : 216 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris). Nous vous remercions  
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes  
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La *Gazette du Palais* se réfère de la manière suivante :  
Gaz. Pal. 3 janv. 2020, n° 257k3, p. 27

## Actualité

- **Éric Dupond-Moretti présente sa feuille de route** 5
- **Publication d'un guide pratique de la SPE** 7
- **L'avocat mandataire sportif a enfin son propre article dans le RIBP**  
entretien avec Arnaud GUYONNET 9
- **« Pendant la crise sanitaire, il a parfois été demandé au juge  
du référé-liberté de faire ce qu'il ne pouvait pas faire »**  
entretien avec Mattias GUYOMAR 11

## Doctrine

- **Les actes interruptifs de la prescription de l'action publique :  
une notion aux contours toujours incertains malgré la réforme  
du 27 février 2017**  
étude par Alexis MIHMAN 14

## Technique

- **Les nullités devant les juridictions pénales de jugement**  
étude par Thomas LEBRETON 18

## Jurisprudence

- **Protection de l'enfance : condamnation de la France dans l'affaire  
de la petite Marina**  
note par Guillaume BARBE et Clothilde TORCHY sous CEDH, 4 juin 2020 22
- **La quatrième violation. La réitération aggravante sous franchise  
constitutionnelle**  
note par Mathieu DISANT sous Cons. const., 26 juin 2020 25
- **Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage**  
par Denis BENSUADE 29
- **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**  
par Catherine BERLAUD 38
- **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 43
- **Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits  
de l'Homme**  
par Catherine BERLAUD 46

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 47

Sous la responsabilité scientifique de  
Thierry MONTÉLAN et Pierre-Michel LE CORRE

Sous la coordination de  
Emmanuelle LE CORRE-BROLY